

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 53 (1991)
Heft: 1

Rubrik: Revenu accessoire avec ses propres machines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revenu accessoire avec ses propres machines:

Hansueli Hofmann,
école d'agriculture de Schwand,
Münsingen BE

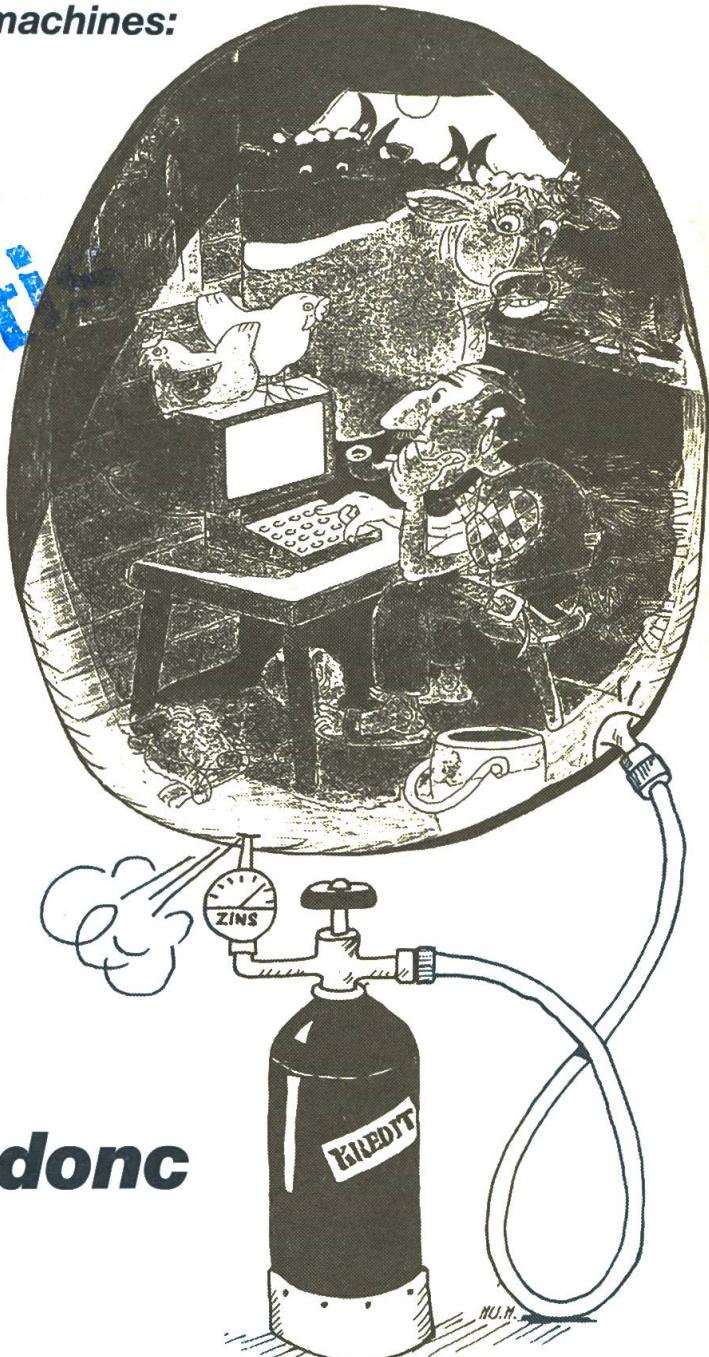
et alors... ?

Les coûts de la production ont fortement augmenté. Des machines performantes à la technique parfaite sont maintenant à disposition, bien que pas utilisées selon leur pleine capacité.

C'est pourquoi, on a l'intention de renforcer l'intérêt des agriculteurs aux diverses formes d'exploitation de machines en commun. Une autre possibilité serait d'améliorer les conditions de rendement par des prestations aux services d'utilité publique ou à des tiers.

Mais là aussi, en général, le client est roi et le slogan pourrait être: «Faisons nos offres avant que d'autres ne les fassent».

Gratis



... Faisons donc nos offres

Il est clair que les machines ont apporté gain de temps et facilité de travail. Toutefois, le prix de ces deux acquis est élevé et il sera de plus en plus long et difficile de mettre à profit le temps ainsi gagné sur l'exploitation.

Les faits:

- Le gain s'accroît par unité de temps.
- L'emploi du temps par unité de quantité produite baisse.
- L'exploitation n'offre plus

suffisamment de travaux rentables et efficaces.

Crénaux de marché

Etre agriculteur signifie avoir de la souplesse de caractère et savoir s'adapter à de nouvelles circonstances. Ces propriétés vont de pair avec une bonne formation de base et une formation permanente: elles sont autant de dispo-

sitions importantes pour l'efficacité de sa propre force de travail que pour une utilisation rentable des machines hors de l'exploitation.

Par conséquent, il faut s'engager à pratiquer des travaux hors exploitation, travaux que l'on pourra exécuter avec les machines et outils déjà à disposition à la ferme.

Possibilités de revenu accessoire:

Machine	Genre de travaux	Destinataire
Tracteur pour cultures fourragères	Fauchage des talus Prairies sèches	Communes Communes, tiers
Tracteur avec outils pour le bois	Travaux forestiers	Communes, tiers
Tracteur avec chasse-neige	Evacuation de la neige	Communes
Tracteur av. déchiqueteuse	Compostage	Communes, tiers
Tracteur et outils divers	Entretien des ruisseaux Entretien des drainages Travaux de construction	Communes Articulateurs, etc Confrères
Tracteur avec outils pour l'entretien du sol	Travaux alentours	Tiers
Tracteur et citerne à pression	Vidange des fosses	Tiers
Tronçonneuse, sécateurs scies	Entretien des haies	Tiers
Faucheur à moteur	Entretien de surfaces	Communes, tiers
Pieux	Construction de palissades	Communes, tiers

Offrir des prestations

Exemple no 1

Fauchage de talus, 0,5 ha avec une motofaucheuse (distance de l'exploitation 2 km)

- Transport aller et retour de la faucheuse:	=	Fr.	9.50
Tracteur ½ h à Fr. 19.-/h (FAT)	=	Fr.	18.50
Travail ½ h à Fr. 37.-/h (FAT)	=	Fr.	37.-
- Fauchage	=	Fr.	39.-
Motofaucheuse 1,9 m, Fr. 78.-/ha × 0,5 ha	=	Fr.	39.-
Travail (fauchage = 50 a/h), 1 h × Fr. 37.-/h	=	Fr.	37.-
- Frais pour une coupe	=	Fr.	104.-

Il est rare que les administrations communales ou des tiers demandent des prestations aux agriculteurs. C'est pourquoi il est recommandé de se faire connaître par des offres afin de donner des renseignements sur les travaux que l'on pourrait exécuter et sous quelles conditions. La durée des travaux et les frais devront être décrits avec clarté et justifiés. Le «tarif FAT» servira de calcul de base (voir rapport FAT 391).

Dans la réalité, l'offre ne peut pas toujours décrire chaque travail dans le détail. Souvent, l'on doit se contenter d'une estimation. Toutefois, il est important de pouvoir justifier les écarts figurant sur l'offre.

Exemple no 2

Evacuation de la neige pour la commune. Rénumeration à l'heure.

- Chasse-neige (FAT)	Fr.	24.-/h
Tracteur 50 kW	Fr.	29.-/h
Chauffeur	Fr.	37.-/h
- Dépenses à l'heure	Fr.	90.-/h

Remarques:

- En appliquant le tarif FAT pour le chasse-neige, il a été compté avec un rendement de 120 h par an et un amortissement calculé sur 12 ans.
- Il est recommandé de conclure un «contrat-risque» avec le mandant au cas où il ne neigerait pas. Les frais relatifs au capital (intérêt et amortissement) ainsi que la location des bâtiments pour le chasse-neige devraient au moins être couverts.
- Avant de faire l'achat d'un tracteur prévu pour l'évacuation de la neige, il est vivement décon-

seillé de choisir un gros tracteur car celui-ci augmenterait les frais à l'heure.

Dans l'exemple no 3 figurent aussi les frais variables (coûts qui apparaissent après le travail effectif des machines). Pour le cas de l'entretien d'une prairie sèche, on peut alors compter sur un revenu de Fr. 1625 moins Fr. 330.- = Fr. 1295.-. La durée du travail est estimée à 19,5 heures.

Si la capacité de rendement était dépassée, on pourrait réduire les frais d'amortissement. Ainsi les prix offerts seraient plus bas que ceux proposés par le tarif FAT et le gain auxiliaire augmenterait.

Cependant, nous craignons plu-

tôt une faible utilisation des machines et une plus grande utilisation fait malheureusement partie du domaine des rêves.

Les exemples ci-dessus doivent en fait souligner la méthode de calculation et certaines questions qui se poseraient. Aussi chaque commande éventuelle fera l'objet d'un calcul détaillé. Les 3 exemples s'appuient sur les tarifs pratiqués par la FAT pour l'utilisation des machines et un salaire horaire de Fr. 37.- pour l'exécution de travaux hors du secteur agricole. Le rapport de force entre l'offre et la demande influencera en fin de compte le calcul des prix.

Exemple no 3

Entretien de prairie sèche. Surface 1,5 ha, 2 coupes de foin par année.

- Première coupe:

Machine	Tarif FAT	Surface en ha	Temps en h *	Frais en Fr.	Frais variables (FAT)
Faucheuse rotative (100 a/h)	36.- /ha	1,5	1,5	54.-	15.10
Tracteur	22.- /h		1,5	33.-	15.45
Chauffeur	37.- /h		1,5	55.50	
Faneuse rotative (150 a/h, tourner 2 fois)	18.- /ha	4,5	3,0	81.-	22.30
Tracteur	22.- /h		3,0	66.-	30.90
Chauffeur	37.- /h		3,0	111.-	
Andaineuse (120 a/h)	19.50/ha	1,5	1,25	29.25	7.50
Tracteur	22.- /h		1,25	27.50	12.85
Chauffeur	37.- /h		1,25	46.25	
Autochargeur (3 charg./h)	19.50/charg.	1,5	2,0 (6 charg.)	117.-	40.70
Tracteur	22.- /h		2,0	44.-	20.60
Chauffeur	37.- /h		4,0 (déch. inclus)	148.-	
Total des dépenses				Fr. 812.50	165.10
- 2 ^{ème} coupe (identique à la première)					
Total des dépenses				Fr. 812.50	165.10
- Dépenses pour les deux coupes				Fr. 1625.-	330.20

* Le temps a été compté avec le rendement de la machine. Le temps mis à équiper la machine ainsi la durée du parcours au lieu de travail n'ont pas été pris en considération. Celui qui tient à un décompte plus précis, le fera à l'aide des tables publiées par la FAT. On pourrait aussi envisager un forfait pour toute durée supplémentaire de travail.